



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 29340

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la châtaigneraie limousine. On trouve 41 000 hectares de châtaigniers dans les trois départements du Limousin. Les peuplements sont plus ou moins purs et se décomposent en 26 000 hectares de taillis, 13 000 hectares de futaies issues de taillis vieillis et constitués par des châtaigniers à fruits, 2 000 hectares de futaies irrégulières issues de taillis. Il existe également 46 000 hectares de forêt où il est présent dans des peuplements où l'essence principale est le chêne. Sa répartition géographique se situe principalement en plaine, dans le sud de la Haute-Vienne (aux environs de Chalus), mais aussi en Creuse et en Corrèze. Cependant, le châtaignier rencontre actuellement plusieurs problèmes. Tout d'abord, il présente une forte sensibilité à une maladie en forte extension depuis plusieurs années, le chancre. Son taux d'infestation est variable mais il touche principalement la Corrèze. Par ailleurs, se pose également la question de l'amélioration des peuplements de châtaigniers. D'éventuels changements se heurtent à la nécessité de modifier des habitudes d'utilisations spécifiques liées à un artisanat d'entreprises locales de petites dimensions et à celle d'une certaine autoconsommation sur place. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les actions engagées par son ministère afin d'en assurer la défense et la promotion.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire, après avoir rappelé avec précision la situation tant spatiale que sanitaire de la châtaigneraie limousine, s'inquiète de l'amélioration des peuplements de châtaigniers et d'une meilleure utilisation des produits de son exploitation. Le Limousin est, en effet, une région où le châtaignier couvre, en raison de conditions de sol et de climat qui lui sont favorables, de grandes superficies. Le commerce et l'utilisation de son bois occupent une place importante dans l'économie régionale. Animées du souci de maintenir, voire de développer le rôle de cette essence forestière dans la vie régionale, les instances locales de développement forestier telles que le centre régional de la propriété forestière (CRPF), le centre d'études techniques et d'économie forestière du Limousin, le Groupement de développement forestier « forêt sud-ouest 87 » avec son siège à Cussac (87), les structures de recherche et de développement, l'Association forêt-cellulose (AFOCEL), antenne de Vaseix (87), le laboratoire de biologie végétale de l'université de Limoges, ont élaboré depuis plusieurs années des schémas de conduite de la châtaigneraie. L'objectif principal est d'améliorer les peuplements existants sur des structures foncières très souvent morcelées, face à une situation phytosanitaire délicate. Présenter sur le marché des produits de taille moyenne concurrencés momentanément par le pin traité, en provenance des pays de l'est, est aujourd'hui le souci premier des artisans du sud limousin soucieux de développer une dynamique d'emploi du bois. Aux côtés de la chambre régionale des métiers, qui conduit des actions, d'une part, de vulgarisation et de promotion auprès des prescripteurs et dans les salons professionnels, d'autre part, d'édition d'outils de communication (La ligne châtaignier par exemple), le ministère de l'agriculture et de la pêche apporte un soutien technique et financier à un ensemble d'actions afin de promouvoir la filière et d'améliorer l'état phytosanitaire. C'est ainsi que le programme de développement des zones rurales (PDZR) pour le Limousin, dans sa version de 1999, contient une mesure intitulée « amélioration

des peuplements feuillus ». Il s'agit d'un ensemble de dispositifs d'animation technique, de recensement et d'expertise de peuplements qui a conduit à la définition d'un cadre d'emplois d'aides financières accordées sur des crédits d'Etat, de la Communauté européenne de la région pour l'amélioration des peuplements forestiers, notamment de la châtaigneraie limousine. Le même PDZR a permis de poursuivre les travaux de recherche menés par la faculté de Limoges sur la biologie de l'arbre et, pour le cas particulier du châtaignier, les interactions entre les stations forestières et un défaut fréquent de cette essence, la roulure. Par ailleurs, fertilisation des peuplements et comportement mécanique du bois sont analysés de concert entre le CRPF et l'AFOCEL. Tout en cherchant à préserver les atouts d'un contexte industriel local avec, en particulier, l'unité de pâte à papier de Saillat, le ministère de l'agriculture et de la pêche a participé à la création du parc naturel régional et à l'adaptation de sa charte aux spécificités de la châtaigneraie limousine. Dans ce domaine, il s'agissait d'articuler les plans d'actions proposés par la charte avec les orientations régionales forestières et d'adapter les mesures au tissu industriel et artisanal local traditionnellement orienté vers la transformation de produits de calibre moyen. A cet ensemble de mesure, s'ajoutent les financements contribuant à l'amélioration des équipements spécifiques des entreprises du bois. Quant à la situation phytosanitaire de la châtaigneraie, il est exact qu'elle n'est pas satisfaisante, particulièrement dans le sud de la Haute-Vienne et en Corrèze où le chancre, dû à *Cryphonectria parasitica*, sévit depuis plusieurs années. Le département de santé des forêts du ministère de l'agriculture et de la pêche a entrepris en 1996 et 1997 une vaste enquête sur l'ensemble du territoire en vue de détecter la présence du chancre du châtaignier et mieux connaître l'intensité de cette maladie. Il a identifié plusieurs agents biologiques responsables du dépérissement du châtaignier et a diffusé récemment une brochure contenant des préconisations pour maîtriser le développement de cette maladie et éviter ainsi des pertes de production. Enfin, le contrat de plan Etat-région en cours d'élaboration ainsi que l'adaptation des orientations régionales forestières permettront la poursuite des programmes en cours. L'émergence de nouveaux emplois du bois et de méthodes innovantes d'exploitation des coupes devra être prise en compte de même qu'une aide accrue aux plantations à l'aide de variétés identifiées et sélectionnées.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29340

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2572

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5236